



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
RCMP - F Division
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - N° de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les memes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: Véhicule tout terrain (VTT)		Date 5 octobre 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-6-1535/A		Amendment No. - No modif.: 002
GETS Reference No.-No de Référence du SEAG PW-15-00696413		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00 h	Central Standard Time (CST) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	9 octobre 2015	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes		
Telephone No. – No. de téléphone 306-780-5216		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée See Herein Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à répondre aux questions suivantes :

Questions et réponses

Q1 : Ma question concerne les travaux d'entretien couverts par la garantie. Selon mon expérience, Shamattawa est une collectivité accessible par voie aérienne qui n'a aucun accès routier. Les unités sont expédiées à partir de Winnipeg, alors est-ce que les travaux d'entretien couverts par la garantie seront assurés à Winnipeg?

R1 : Non, les travaux d'entretien couverts par la garantie doivent être assurés à Shamattawa ou dans un rayon de 500 km.

Q2 : En tant que fabricant d'équipement d'origine, nous ne pouvons pas effectuer les réparations couvertes par la garantie à l'extérieur de notre centre de services. Du matériel de diagnostic peut être nécessaire pour réparer ces machines et ce matériel n'est pas portable. Les machines devront être transportées au centre de services pour y être réparées.

Veillez prendre en considération cette formulation de l'exigence en matière de services pour l'invitation à soumissionner M5000-6-1394/A – Annexe CJ.8 : « **Services : Les travaux d'entretien couverts par la garantie et non couverts par la garantie seront assurés dans un centre de services. Les pièces doivent être fournies dans un délai de 48 heures ou dans un délai convenu d'un commun accord entre l'autorité technique et l'entrepreneur.** »

R2 : La formulation de cette exigence ne sera pas modifiée, car selon l'ampleur des réparations nécessaires, le concessionnaire ou l'agent autorisé pourrait devoir se rendre au détachement. Compte tenu de l'éloignement du détachement et de l'accès routier limité, il n'est pas toujours possible de transporter l'unité à un centre de services pour que soient effectuées les réparations couvertes par la garantie. Le détachement a un garage chauffé où l'on peut effectuer des vidanges d'huile et des réparations mineures.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES